

SEANCE DU 09 AOÛT 2017

L'an deux mille dix sept, et le 09 août à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT
Christophe PION - Cédric MICHAUD – Benjamin VERNAY - Régis GUILLAUME - Anthony HENRIQUES.

Etait absent : Monsieur Noël BROSE, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Louis GAILLARD.
Monsieur Anthony HENRIQUES a été nommé secrétaire de séance.

I – ADRESSAGE :

Les courriers informant les propriétaires et/ou occupants des habitations de leur nouvelle adresse seront distribués par les conseillers.

II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE-RENDU D'INTERVENTION ET SUITE A DONNER :

L'entreprise SAUR est venue déboucher le réseau d'eaux usées et un passage caméra a été réalisé.

III – PERSONNEL A L'ECOLE :

Un emploi aidé est impérativement nécessaire. Malgré les récentes mesures gouvernementales, le conseil espère que cette embauche soit possible et charge le maire de toutes formalités à cet égard.

IV – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde.

V – ZONES BLANCHES ET GRISES EN MATIERE DE TELEPHONIE MOBILE :

Un guide d'utilisation de la plateforme de signalement des problèmes de couverture mobile (téléphone et /ou accès Internet) à destination des élus a été transmis par le Ministère de l'Economie et des Finances.

VI - GLISE – POINT SUR LE PROJET DE RESTAURATION :

La Direction Régionale des Affaires culturelles a transmis à la mairie un projet de cahier des charges de la restauration. Le maire donnera la suite qu'il convient.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

- . Modification du Code de l'Urbanisme : une information est donnée aux élus concernant les modifications récentes en matière d'instruction des permis de construire.
- . Transports scolaires : Le Département informe la mairie de la suppression du car de 17 h au départ de ST Polgues, en direction de Grézolles. Celui de 18 h reste en service.
- . Chemin communal de la Chaux : les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour déclasser la partie du chemin inutilisé au voisinage de la maison de Mr THOMAS.
- . Chemin communal de Chez Batte : les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour régulariser la situation administrative de ce chemin.
- . Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux/Dotation de Soutien à l'Investissement Local : des informations sont transmises de la part de la Préfecture
- . Surveillance des locaux : une proposition de prestation est rapportée par le Maire. Le Conseil Municipal diffère sa décision.

- . Admissions en non valeur : à la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur des titres émis, non encaissés.
- . Recomposition territoriale EPCI-FP : Monsieur le Maire rappelle que les 3 communautés de communes qui avaient émis le vœu de fusionner en un ensemble dénommé « Loire et Monts Communauté » ont finalement été maintenues dans leur périmètre actuel au 1^{er} janvier 2017. Monsieur le Préfet sollicite chacune des communes constitutives des 3 ensembles de donner leur position quant à cette recomposition.
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (zéro abstention), ont confirmé leur avis permanent du souhait que Souternon participe, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, à la création de cette intercommunalité charnière entre Roannais et Forez, constituée des 3 EPCI-FP que sont la CC du Pays d'Urfé, la CC du Pays entre Loire et Rhône et la CC des Vals d'Aix et Isable.
- . Monsieur le Maire informe que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne suspend temporairement son dispositif d'aide en faveur de l'assainissement non collectif.
- . Extension du réseau électricité BTS à Prachaise : la maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par le SIEL. La participation financière de la commune se monte à 300 €.
- . THD : une réunion se tiendra le 29 août prochain à St Germain Laval. 4 maisons situées sur Souternon sont concernées (Boisseret-Les Garennes).
- . Les membres du Conseil Municipal délibèrent en faveur du maintien du Tribunal de Roanne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.